



# LA PARTICIPATION PUBLIQUE

La participation publique est l'implication des individus, des communautés et des groupes susceptibles d'être affectés ou intéressés par une politique, un programme ou un plan (PPP) ou encore un projet particulier dans la planification et le processus décisionnel de ces derniers. Il s'agit d'une base fondamentale de l'évaluation environnementale, notamment au Québec et au Canada qui disposent de procédures bien établies en la matière.

## UNE PRATIQUE ESSENTIELLE À LA RECHERCHE DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PPP ET DES PROJETS

Dans un monde où les populations s'intéressent de plus en plus aux enjeux environnementaux et sociaux, l'instauration de pratiques permettant de participer à la réflexion sur des projets affectant leurs milieux de vie est une obligation, et ce dès les premières phases de planification. L'évaluation environnementale se base ainsi sur les connaissances scientifiques, mais aussi sur les connaissances locales et traditionnelles. La valorisation de ces deux types de savoirs est un prérequis pour l'acceptation d'un projet. Il y a donc, chez beaucoup d'initiateurs de projets, des spécialistes de la participation pour interagir avec les communautés affectées, qu'elles soient allochtones ou autochtones.<sup>1</sup>

## LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU QUÉBEC MÉRIDIONAL <sup>2 3</sup>

La Loi sur la qualité de l'environnement impose la considération des préoccupations

exprimées par le public dans la planification des projets. Pour ceux présentant un risque environnemental élevé, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) demande à l'initiateur de planifier rigoureusement ses démarches de participation publique et prévoit trois étapes :

Étape de la PÉEIE	Type de participation	Modalités
Publication de l'avis de début de l'évaluation environnementale	Consultation en ligne du public sur les enjeux à aborder lors de l'étude d'impact – 30 jours	Dépôt des commentaires sur le registre des évaluations environnementales du Québec
Période d'information publique après l'acceptation de l'étude d'impact	Séance publique d'information du BAPE – 30 jours	Présentation du projet par l'initiateur, questions-réponses avec le public
Enquête et audience publique à la demande du public	Séances d'audiences publiques ou de consultation ciblée ou médiation du BAPE en 4, 3 ou 2 mois	Présentation du projet par l'initiateur, dépôt des mémoires et des avis du public

L'initiateur est invité à instaurer une démarche de participation dès la période de

planification et de conception de son projet, pour apporter des optimisations et doit également présenter un plan d'information et de participation détaillé pour les phases de construction, d'exploitation et de fermeture de son projet qui suivront. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) jugera de la pertinence des mesures planifiées et demandera des changements au besoin.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC) a également ce type d'exigences. La loi sur l'évaluation d'impact prévoit une participation publique très tôt dans la planification des projets et tout au long du processus d'évaluation d'impact. Cette participation peut être appuyée par une aide financière pour les personnes et les associations qui en ont besoin. Les préoccupations du public sont ainsi systématiquement considérées, que ce soit par des séances en personne ou au travers d'outils en ligne, comme le Registre canadien d'évaluation d'impact où l'Agence relaie

toute la documentation nécessaire pour informer les parties prenantes. Si une étude d'impact s'avère nécessaire, l'AÉIC peut également exiger de l'initiateur un plan de participation du public précis, transparent et équitable.

### LES PRINCIPES FONDAMENTAUX D'UNE PARTICIPATION PUBLIQUE EFFICIENTE <sup>4</sup>

- ⇒ Instaurée le plus tôt possible dans la démarche d'étude et pratiquée en continu
- ⇒ Axée sur le dialogue, la collaboration et le respect avec les parties prenantes
- ⇒ Démarche planifiée et adaptée au contexte
- ⇒ Transparence et proactivité
- ⇒ Crédibilité, honnêteté et rigueur
- ⇒ Démarche itérative
- ⇒ Démarche inclusive et équitable des divers intérêts

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les projets réalisés au nord du Québec font aussi l'objet d'un processus de consultations dans le cadre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Le COMEV (Comité d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social) (<https://comev.ca/>) et le CQEK (Commission de la qualité de l'environnement de Kativik) ([keqc-cqek.ca](http://keqc-cqek.ca)) sont alors impliqués.

De plus en plus d'associations et d'organismes indépendants de consultation et de participation sont créés au Québec. Leur objectif est de mettre en place des dispositifs à l'échelle locale permettant à la population de s'exprimer sur des sujets variés, avec notamment des débats et des consultations menés sur des problématiques environnementales. Les préoccupations et avis recueillis sont alors considérés dans les prises de décision. Deux exemples :

⇒ L'Office de consultation publique de Montréal est un organisme recueillant l'opinion des citoyens et leur donnant une tribune pour peser sur des prises de décisions publiques à l'échelle municipale. [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

⇒ L'Office de participation publique de Longueuil est une instance semblable sur le territoire de la ville de Longueuil concevant des démarches de participation publique sur les sujets d'intérêt pour la population, en constituant pour chaque sujet un panel citoyen volontaire. [www.oppl.quebec](http://www.oppl.quebec)



**POUR  
EN  
SAVOIR  
PLUS**

<sup>1</sup> MELCC. (2018). L'information et la consultation du public dans le cadre de la PÉIE – Guide à l'intention de l'initiateur de projet. Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf>

<sup>2</sup> MELCC. Participation du public dans le cadre des procédures d'évaluation environnementale. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/participation-public/index.htm#periode-info>

<sup>3</sup> BAPE (2018). Guide à l'intention du promoteur de projet à propos du processus de participation publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000083937>

<sup>4</sup> André, P., B. Enserink, D. Connor et P. Croal. (2006). Participation publique, Principes internationaux pour une meilleure pratique. Publication spéciale Série no. 4, Fargo, États-Unis : International Association for Impact Assessment.